

## Contribution de la CCI Marseille Provence à la concertation sur le projet de fusion Département des Bouches du Rhône / Métropole Aix-Marseille-Provence

### Contexte

Nous sommes convaincus que **le monde de demain sera structuré autour de grandes Métropoles**, à l'instar des grands pays occidentaux.

Nous sommes convaincus que la France a besoin de se doter, en dehors de Paris, de grandes Métropoles de rang mondial.

Notre Métropole a besoin de la France et la France a besoin d'une métropole marseillaise forte et conquérante.

Fort de ses atouts, notre territoire doit se montrer à la hauteur de ce défi pour **devenir la Grande capitale d'Europe du Sud et de Méditerranée**.

### Une fusion nécessaire pour la croissance des entreprises

**Le projet de fusion doit être examiné au regard des attentes et des urgences du monde économique.**

Ces attentes présidaient déjà au soutien sans faille de la CCIMP à la création et au développement de la Métropole Aix-Marseille-Provence. Le monde économique est le premier à réclamer la création de structures administratives de taille adaptée aux enjeux de son territoire afin d'obtenir plus d'efficacité, de cohérence et de visibilité internationale.

Forte de l'expérience de la démarche Top 20, qu'elle a initiée, la CCIMP a rapidement souhaité voir naître une métropole au large périmètre, **capable également de traiter avec ses voisins dans le cadre d'enjeux et de projets partagés**. Le succès de Marseille Capitale européenne de la Culture en 2013 a pu témoigner du réalisme de cette ambition. Aujourd'hui la priorité est à la construction d'une coopération forte entre la Métropole et le Pays d'Arles notamment sur les sujets du fluvial et du maritime, source d'un potentiel commun de développement.

Un sondage mené fin octobre auprès de nos ressortissants montre que **la majorité (53%) des entreprises interrogées est satisfaite ou très satisfaite de la mise en œuvre des premiers dossiers structurants de la Métropole**, comme l'agenda du développement économique et l'agenda de la mobilité. Les dossiers prioritaires lors de la préfiguration de la Métropole restent aux premiers rangs des préoccupations des entreprises sondées : mobilité du quotidien, grande accessibilité ou foncier économique...

L'immense majorité de nos ressortissants (90%) estime **nécessaire la fusion des deux entités afin de réduire le millefeuille administratif** et de d'offrir plus de performance et d'efficacité. Le monde économique devra veiller à ce qu'elle réponde à ses besoins. La CCIMP sera donc attentive, au premier chef, à ce que cette nouvelle entité apporte **des solutions concrètes aux attentes des entreprises**, quelle que soit leur taille, leur localisation ou leur secteur d'activité.

De ce point de vue, les acquis métropolitains et notamment **les différents agendas déjà actés doivent d'ores et déjà être mis en œuvre**, consolidés et élargis au Pays d'Arles pour garantir la compétitivité de nos entreprises.

## Quel périmètre ?

Pour le monde économique, c'est bien sûr à l'Etat, en lien avec les acteurs locaux, de définir les contours exacts de cette future entité, dans une vision prospective montrant qu'à moyen terme nos destins sont fortement liés. Des travaux du Commissariat général à l'égalité des territoires (CGET) estiment qu'à 2040 les Métropoles de Toulon à Avignon seront très étroitement liées à la Métropole Marseillaise constituant une sorte de continuum « vécu ».

Ce sont ces visions prospectives qui font **pencher le monde économique vers la solution de la fusion**. Celle-ci donnera à la Métropole une dimension nouvelle, lui permettant d'atteindre une taille critique qui lui permettra de **mieux exister sur la scène européenne et internationale**, de prendre simplement les décisions structurantes indispensables à la compétitivité du territoire, et par voie de conséquence **d'attirer des talents, de densifier son tissu économique et de créer des emplois**.

Sur le plan économique, **le territoire de la métropole AMP et celui du pays d'Arles sont liés par plusieurs des grandes filières d'excellence** : la culture ; le tourisme-art de vivre ; la filière environnement-énergie, le médico-social (*avec notamment la place des grands hôpitaux de Marseille et de la recherche médicale*) ; le numérique ou encore le maritime-portuaire et logistique.

Pour ne prendre que l'exemple de cette dernière filière, les enjeux des deux territoires s'avèrent très liés, voire communs. **Le projet Smart Port**, déployé par le GPMM, la CCIMP et l'AMU (avec leurs partenaires) et qui répond à des enjeux portant bien au-delà de la Métropole, intègre une thématique « **logistique intelligente et performante** » qui **concerne directement le territoire d'Arles**.

Le Conseil de développement du Grand port maritime de Marseille (GPMM) propose, dans le cadre de cette concertation, met en évidence la relation des deux territoires autour de l'écosystème industrialo-portuaire et logistique

organisé autour du Port de Marseille-Fos : 41 500 emplois et 1.500 établissements sur 62 communes des 119 du département. Son influence s'étend sans aucun doute sur le Pays d'Arles, avec la zone logistique de Saint-Martin de Crau (1 million de m<sup>2</sup> d'entrepôts pour 1.610 emplois, soit presque un emploi sur deux de la commune), en complémentarité avec Distriport – La Feuillane, Clesud et son chantier multimodal associé au pôle ferroviaire de Miramas, les zones de Salon-de-Provence et le MIN de Château-Renard structurant dans le segment des fruits et légumes.

**Les politiques nationales renforcent ces liens** avec la nomination d'un Délégué Interministériel pour l'axe portuaire et logistique Méditerranée Rhône Saône, chargé par le Cimer de novembre 2018, d'une mission de préfiguration d'un **GIE réunissant l'ensemble des ports de commerce maritime de la façade méditerranéenne** (Marseille ; Sète ; Toulon ; Port-la-Nouvelle ; Nice ; Port-Vendres).

Les réflexions porteront dans un second temps sur les modalités de l'association du port de Lyon au groupement à court terme et du renforcement des liens entre les ports de Lyon et de Marseille. Il travaille également à un **plan de performance logistique de l'axe Méditerranée-Rhône-Saône**, pour proposer des mesures opérationnelles à intégrer aux futurs Contrats de plan État-Région (CPER) et Contrat de Plan Interrégional État-Régions (CPIER).

**La future collectivité issue de la fusion Département / Métropole doit être fortement impliquée dans ces travaux** portant aussi bien sur le développement portuaire, l'hinterland fluvial et la relation technique et économique, comme avant-port de Lyon... **Une collectivité territoriale unique permettra de peser davantage dans le GIE** en cours de création dont le GPMM, le Port d'Arles et leur écosystème logistique constituent l'élément majeur sous réserve qu'il soit connecté efficacement à son hinterland proche de la vallée du Rhône et de l'Axe fluvial.

La CCIMP et l'ensemble des acteurs économiques de la place portuaire sont mobilisés pour que **le territoire tire bénéfice de toutes les opportunités** ouvertes dans ce cadre. **Via Marseille Fos**, l'association de promotion de la place portuaire, ambitionne d'ailleurs de travailler de concert avec les acteurs lyonnais dans sa nouvelle feuille de route dans l'optique de développer un « Haropa du sud ».

Les deux territoires sont liés enfin par **la continuité des espaces naturels** comme par le souci d'une préservation et d'un développement **des espaces agricoles**. Le rapprochement des deux territoires permettrait de mieux gérer les conflits d'usages du foncier entre les espaces naturels et agricoles et l'urbanisation. La nouvelle entité favorisera une complémentarité des deux territoires notamment par **un meilleur développement des filières agro-alimentaire, tourisme et culture** sur l'ensemble du futur périmètre.

D'un point de vue économique, les entreprises militent pour un territoire le plus large possible, intégrant naturellement Arles. Ainsi que pour la prise en compte par la nouvelle structure, dès son démarrage, de toutes les possibilités de collaborations sur des thématiques précises et enjeux communs, bien au-delà des actuelles frontières administratives.

## Une utilisation des ressources plus efficace

La fusion de la Métropole avec le Département **doit fournir l'assise financière suffisante** pour engager le programme de modernisation et de transformation du territoire, à la condition de conjuguer avec efficacité les missions de services aux habitants, aux citoyens, avec les besoins des projets structurants. Mais cette perspective n'aura de réalité que dans le cadre d'une **réelle réduction des charges fixes, d'une rationalisation et surtout d'une priorisation des actions**.

La CCIMP milite pour **un véritable business plan métropolitain** reposant sur une vision chiffrée et réaliste à moyen et long terme sur les différents scénarii permettant d'accroître la lisibilité et l'intérêt de cette fusion.

Prenant acte d'une gouvernance unifiée, une stratégie économique et financière claire, **l'Etat devra alors impérativement apporter les financements complémentaires** indispensables au développement de la deuxième Métropole de France.

## Un paysage administratif simplifié, adapté à la réalité économique

Sans se prononcer sur le choix d'organisation le plus optimal, le monde économique préconise donc avant tout de :

- **simplifier le paysage administratif territorial** au maximum et donc **viser la suppression des conseils de territoires** afin d'éviter le millefeuille administratif tout en inventant une nouvelle relation de proximité
- **augmenter les moyens** permettant à la Métropole de redéployer ses compétences, de grandir, de rayonner et de créer les conditions pour que les entreprises se développent
- **rationaliser les relations financières et institutionnelles avec les communes**

La nouvelle entité devra **recentrer son action sur ses compétences stratégiques** : mobilité, développement économique, foncier... et tous les grands projets structurants d'intérêt métropolitain.

Les communes doivent pouvoir conserver les actions de proximité dans le cadre d'une mise en cohérence avec les actions stratégiques métropolitaines, selon le principe de subsidiarité.

## Suffrage universel et donc Projet contre Projet...

Le suffrage universel permettra :

- une meilleure incarnation du « projet politique métropolitain »
- une meilleure appropriation par les citoyens ;
- une confiance accrue dans la gouvernance en place ;
- un exercice facilité et mieux reconnu de toutes ses compétences (notamment économiques)
- un interlocuteur unique pour chacune des compétences exercées.

*Au regard de tous les éléments développés ci-dessus, la CCIMP se prononce en faveur de la fusion totale du Département des Bouches-du-Rhône et de la Métropole AMP pour que le territoire dispose d'une organisation et d'une gouvernance à la hauteur des défis qui s'ouvrent à lui pour l'inscrire durablement dans la compétition internationale des territoires.*

